



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ temporaire n°31/2023
Règlementant la circulation Rue du Stade et comportant une déviation

Le Maire de la Commune de La Chapelle sur Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;

Considérant qu'en raison du déroulement de la brocante organisée par le Comité des Fêtes, dimanche 21 mai 2023, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le 21 mai 2023 de 6h à 22h, pendant la brocante organisée par le Comité des Fêtes au stade municipal Fara Vicentino, sur le territoire de la commune de La Chapelle Sur Loire, la circulation se fera à sens unique, dans le sens Ouest-Est, Rue du Stade.

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, dans les deux sens, par la Rue des Bruns.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation.

Article 3 : La signalisation de cette réglementation sera effectuée conformément aux instructions en vigueur sur la signalisation routière, par les soins de la commune de La Chapelle Sur Loire.

Article 4 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Article 6 : un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Bourgueil
- Monsieur le Chef du Centre de secours du Lane
- Le Président du Comité des Fêtes

Fait à La Chapelle sur Loire,
Le 12 Mai 2023

P/Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Florence GALET

